

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/03/44

Objet : 44 - Signature d'une convention avec l'association Tout Dedans pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Thomas MARIE, Directeur de l'Association Tout Dedans- pour disposer de la salle La Halle Michel Drucker, le samedi 12 avril pour une soirée Comedy Club.

Considérant que la commune est favorable à cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'association Tout Dedans, représentée par Monsieur Thomas MARIE, Directeur, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker, le samedi 12 avril 2025 de 14h à 24h pour une soirée Comedy Club, et ce pour un montant total de 231€ TTC (Tarif de location 2025 pour les Associations extérieures à Vire Normandie).

Fait à Vire Normandie, le 10 mars 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250317-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 17/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

